



Proposition pour un Service de Police

Soumis au:

**Programme de Police des Premières Nations
Sécurité Publique du Canada
et
Sécurité Publique du Québec**

Janvier 2021

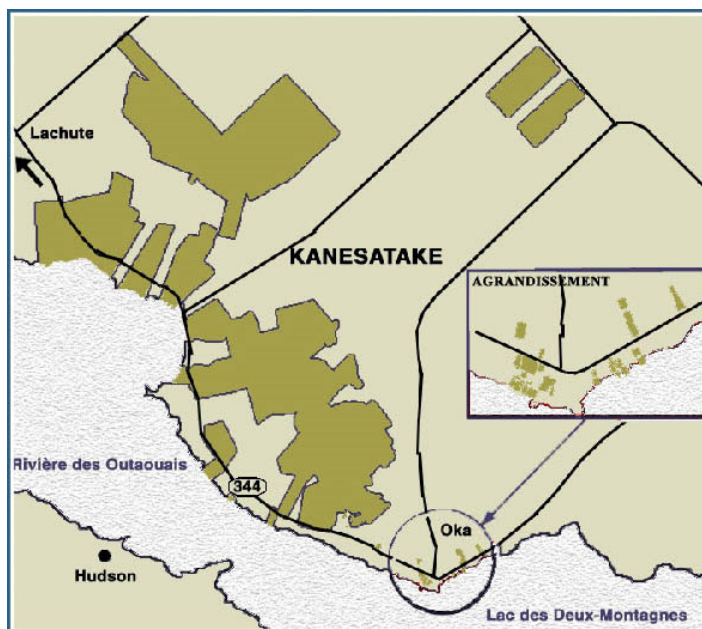
Table des matières

1.	Contexte de la Communauté	3
1.1	Emplacement.....	3
1.2	Population	3
1.3	Gouvernance	4
1.4	Logement.....	5
1.5	Éducation.....	5
1.6	Économie.....	6
1.7	Services Communautaires	6
1.8	Problèmes liés à la langue	10
1.9	Valeurs culturelles	10
2.	Énoncé du problème	11
2.1	Historique de la police à Kanesatake	11
2.2	Services sociaux et judiciaires disponibles.....	11
2.3	Services de police et problèmes actuels	12
2.4	Résultats des sondages communautaires.....	13
3.	Statistiques reliées à la criminalité	16
4.	Règlements communautaires.....	17
5.	Opérations policières proposées.....	18
5.1	Aperçu	18
5.2	Phases des opérations	19
6.	Surveillance de la Police	21
	Supervision des départements.....	21
6.1	Surveillance du service de police	22
	Conseil d'administration Rontonkwe'tanohnha de Kanesatake.....	22
6.2	Comité d'éthique de la police	23
6.3	Groupe consultatif communautaire.....	23
7.	Rapports.....	24
8.	Organigramme - Service de Police Rontonkwe'tanohnha de Kanesatake	25

1. Contexte de la Communauté

1.1 Emplacement

Kanesatake est situé sur la rive-nord de la rivière des Outaouais, à 53 kilomètres à l'ouest de Montréal. Selon les Affaires Autochtones et du Nord Canada, les terres autochtones conformément à l'article 91 (24) de la Loi constitutionnelle constituent 907,7 hectares (2 242,9 acres) de terres à l'usage de la communauté; cependant, Kanesatake a obtenu la seigneurie du Lac des Deux-Montagnes par le roi de France en 1717, et en 1735, une deuxième concession a élargi le territoire d'origine. Kanesatake revendique actuellement une superficie de 260,11 milles carrés, délimitée par Argenteuil (St. Andrews est) St. Canute, Mirabel et St. Eustache.



Kanesatake est considérée une communauté rurale avec une distance de 50 kms du centre de service le plus proche.

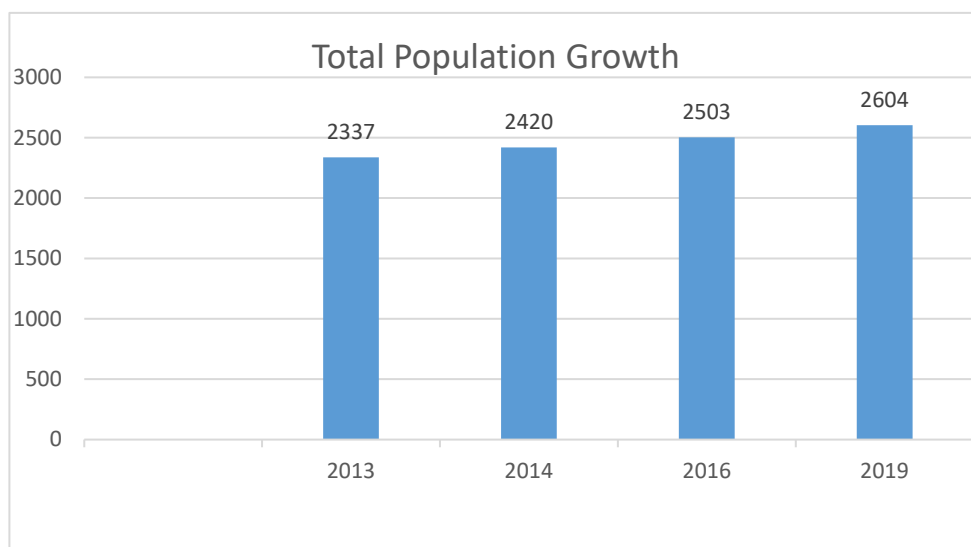
1.2 Population

Selon les Affaires Autochtones et Développement du Nord Canada¹, en janvier 2021, la population inscrite de la communauté de Kanesatake serait de :

Genre	Sur-Reserve	Hors-Reserve	Total
Hommes	646	589	1,235
Femmes	725	678	1,403
Population Totale	1,371	1,267	2,638

¹ AADNC (2021). Populations des communautés autochtones consultées à www.aandc.gc.ca Janvier 2021.

Comme le démontre le tableau suivant, la population totale de la communauté a augmenté de 23% entre 2010 et 2019:



Les informations sur la population par tranche d'âge ne sont disponibles uniquement qu'à partir de 2019:

Age Groups	Total	
	Nb	% column
Age 0 to 17	336	12.9%
Age 18 to 54	1172	44.9%
Age + 55	1105	42.2%
Total	2613*	100.0%

* Remarque: Toute différence entre les chiffres et les renseignements fournis par AADNC peuvent être attribuable au fait que les bébés / enfants ne sont pas encore inscrits.

1.3 Gouvernance

Les élections à Kanesatake sont organisées en utilisant un système électoral personnalisé. La prochaine élection aura lieu en juin 2021. Le Conseil élu actuel est composé de:

Title	Surname	Given Name	Appointment Date	Expiry Date
Conseillé	BONSPILLE	VICTOR	Mai 2014	Juin 2021
Conseillé	CANATONQUIN	JOHN	Juin 2011	Juin 2021
Conseillé	MEILLEUR	PATRICIA	Mai 2014	Juin 2021
Conseillé	MONTOUR	BRUCE	Mai 2014	Juin 2021

Title	Surname	Given Name	Appointment Date	Expiry Date
Conseillé	BONSPILLE	VALERIE	Mai 2017	Juin 2021
Conseillé	CARBONNELLE	GARRY	Mai 2017	Juin 2021
Grand Chef	SIMON	SERGE	Juin 2011	Juin 2021

1.4 Logement

Les informations sur le nombre d'unités de logement existantes pour les années 2013-2014 à 2019-2020 montrent que le nombre d'unités a augmenté de 9 pour un total de 473 unités de logement à Kanesatake.

Nombre d'Unités de Logement

Année	Existantes	Nouvelles	Rénos Mineures	Rénos Majeures	Total
2013-2014	462	2 achats	4	24	464
2014-2015	464	0			464
2015-2016	464	3 achats			467
2016-2017	467	2 achats			469
2017-2018	469	1 achats			470
2018-2019	470	2	3	5	472
2019-2020	472	1	0	0	473

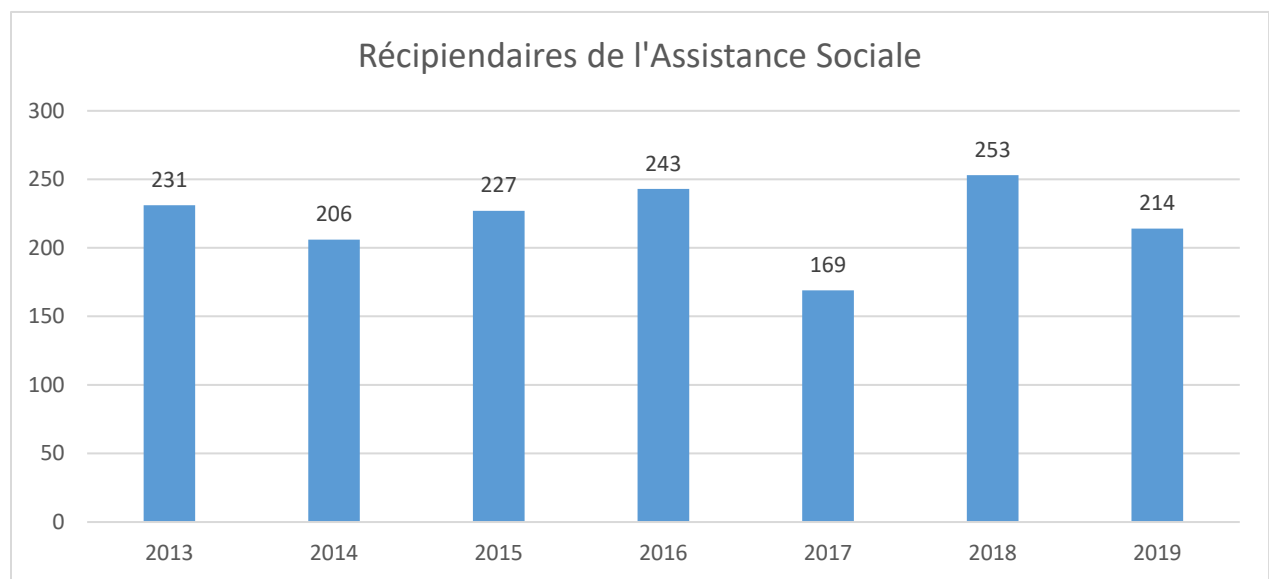
1.5 Éducation

Kanesatake a actuellement deux écoles gérées par la bande, une école primaire et une école secondaire. La communauté a un centre d'éducation qui administre les programmes scolaires, le transport, la liaison / orientation ainsi que le postsecondaire. L'école élémentaire est située dans la Pinède et contient deux programmes, Rotiwennakehte qui est un programme d'immersion en Mohawk et Aronhiàtekha, qui est le programme élémentaire régulier. Il y a aussi l'école secondaire Ratihen:te qui est située à proximité du complexe de bureaux de la bande.

1.6 Économie

En plus des nombreux magasins généraux, magasins de cigarettes et magasins de distribution illégale de cannabis, il existe environ 25 autres entreprises du secteur des services dans la communauté. Ceux-ci comprennent un service ambulancier, des services d'abattage d'arbres, des entreprises de loisirs, une salle d'entraînement, des magasins d'art et d'artisanat, des stations-service, des entreprises de construction, la réparation de petits moteurs, le déneigement, un distributeur d'eau, une entreprise de réparation automobile et un atelier de réparation de voitures. Il existe également des entreprises de bandes gérées par le Conseil Mohawk de Kanesatake sur la base de projets par le biais du Département de Développement Économique, comme des entrepreneurs en réparation d'ordinateurs et le Jardin de l'Espoir.

Tableau démonstratif des récipiendaires d'assistance sociale



1.7 Services Communautaires

Les services suivants sont disponibles pour la communauté via le :

Conseil Mohawk de Kanesatake (MCK)

- L'éducation, y compris l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement postsecondaire, le transport scolaire et les services d'orientation;
- L'assistance sociale;

- Le développement économique et affaires;
- Les ressources humaines;
- Les opérations de bande pour les finances et la gestion des ressources;
- Les travaux publics;
- Logement et infrastructure;
- Terres et successions;
- Adhésion;
- Une garderie;
- Les services culturels et linguistiques;
- L'initiative de la lutte à la pauvreté;
- KHRO;

Centre de santé de Kanesatake (KHC)

Le Kanesatake Health Center Inc. est en opération depuis 1992 et a été établi en tant qu'organisme accrédité en 2015 par Agrément (Accréditation) Canada. En 2006, le Conseil Mohawk de Kanesatake a donné le mandat de transférer la responsabilité du financement des programmes de santé et de mieux-être et la prestation de ces services et des services connexes au Centre de Santé de Kanesatake Inc afin de lui permettre de devenir un organisme incorporé. Le Centre de Santé de Kanesatake Inc a reçu ses lettres patentes en août 2007 et a été incorporé depuis lors.

Mission, valeurs et principes directeurs:

Le Centre de Santé de Kanesatake Inc. offre des programmes de santé et de bien-être communautaires qui sont holistiques, universellement accessibles, inclusifs et qui fournissent des soins de qualité, la sécurité des clients et respectent le droit des individus de prendre des décisions éclairées concernant leur santé et leur bien-être. Les valeurs qui définissent l'organisation et les services sont les suivantes :

- Respect
- Soins sensibles aux valeurs culturelles
- Intégrité
- Universalité
- Inclusivité
- Équité
- Droit de choix éclairé

La participation de la communauté est au premier plan de tous les principes de planification et d'orientation de la santé sur lesquels ils réussiront à bâtir et à faire croître l'organisation pour offrir des programmes de santé et de bien-être:

1. Tous les programmes et services fournissent des soins culturellement sensibles,
2. Ils fournissent des programmes et des services de qualité en utilisant une approche holistique,
3. Ils s'assurent que tous les clients seront traités avec courtoisie et respect et s'assurent qu'ils ont le droit de choisir en connaissance de cause,
4. Ils travaillent en réseau avec d'autres services communautaires et des organismes extérieurs dans le cadre de notre pratique de collaboration,
5. Tous les programmes et services comprennent des éléments de la langue mohawk et de la pratique culturelle,
6. Ils veillent à ce que tous les programmes communautaires soient universellement accessibles et inclusifs pour tous les membres de la communauté,
7. Ils s'efforcent de répondre à la diversité des besoins de la population grâce à une flexibilité dans la prestation des services.

Services sociaux

En 2014, le Conseil Mohawk de Kanesatake a confié au Centre de Santé de Kanesatake le mandat d'administrer et de fournir la partie de prévention du programme de services à l'enfance et à la famille. À l'heure actuelle, le mandat des services de protection de la jeunesse demeure avec le Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux des Laurentides (CISSS) sous contrat dans le cadre d'une entente bilatérale avec Services aux Autochtones Canada (SAC). Le Kanesatake Health Centre a reçu le mandat du Conseil Mohawk par le biais d'une résolution signée du Conseil de bande (BCR) en mars 2020 afin de commencer le processus de transfert de l'administration des Services de Protection de la Jeunesse au Centre de santé de Kanesatake. Le processus de transfert se fera en phases commençant par le transfert des fonds et la responsabilité d'appliquer l'article 33 de l'APJ (Agence de Protection de la Jeunesse). Les phases suivantes comprendront la délégation aux services à l'enfance et à la famille du Centre de Santé de Kanesatake, article 32, suivi de l'article 37.5 ou C-92 pour que la communauté ait la pleine autorité sur sa Protection de la Jeunesse. Le Centre de Santé de Kanesatake est également responsable de l'administration et de la prestation de services des programmes d'aide à la vie autonome et de soutien institutionnel pour la communauté de Kanesatake.

Santé et services fournis

- Contrôle et gestion des maladies transmissibles,
- Soins cliniques et soins des clients,
- Promotion de la santé et contrôle des maladies,
- Premiers soins,
- Initiative sur le diabète chez les Autochtones,
- Vaccinations,
- Dépistage des maladies transmissibles sexuellement et par le sang,
- Développement sain de l'enfant,
- Santé maternelle et infantile,
- Prénatal,
- Le principe de Jordan,
- Bon départ pour les Autochtones dans les réserves et hors des réserves,
- Syndrome d'alcoolisme fœtal,
- Développement de la petite enfance
- Avenirs Meilleurs,
- Apprentissage et garde des jeunes enfants,
- Programme d'aide à l'allaitement maternel,
- Initiative de santé bucco-dentaire des enfants,
- Avenirs d'Enfants,
- Aide à la vie autonome,
- Soins institutionnels,
- Soins à domicile et en milieu communautaire,
- Services d'assistance à domicile,
- Santé mentale,
- Programme national d'abus d'alcool et de drogues chez les Autochtones,
- Programme de prestations d'assurance-maladie des Premières Nations,
- Services de transport médical,
- Programme de surveillance communautaire de l'eau potable,
- Soutien social aux aînés,
- Services d'assistance traditionnels,
- La sécurité alimentaire,
- Services à l'enfance et à la famille, mesures les moins perturbatrices,
- Services de soutien aux enfants, aux jeunes et à la famille,
- Activités du programme pour les enfants et les jeunes.

Les services sociaux sont fournis par le Centre Jeunesse (maintenant sous CISSS des Laurentides) sous contrat dans le cadre d'une entente bilatérale avec Affaires Autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC). Les services comprennent la Protection de la Jeunesse, l'aide à la vie autonome et le soutien institutionnel. Les services sont situés dans un bureau du village d'Oka.

Onen'to:kon Healing Lodge est disponible dans la communauté et est géré conjointement par le Conseil Mohawk de Kanesatake et le Conseil Mohawk de Kahnawake. Deux membres du conseil d'administration sont nommés par le Centre de Santé de Kanesatake.

En plus de la maison longue traditionnelle, la communauté a également accès à trois églises différentes, pentecôtiste, unie et catholique.

1.8 Problèmes liés à la langue

La communauté de Kanesatake a de la difficulté à accéder aux services externes, notamment dans les services de santé et services sociaux et les services de police en raison des barrières linguistiques au Québec. La communauté est majoritairement anglophone et a souvent de la difficulté à accéder aux services du système provincial comme la santé mentale.

1.9 Valeurs culturelles

Une approche holistique est utilisée pour développer, planifier et maintenir les services à la communauté. La croyance centrale selon laquelle la santé et le bien-être s'accompagnent de la préservation de l'harmonie et de l'équilibre entre le bien-être physique, spirituel, émotionnel et mental de l'individu, de la famille et de la communauté est une pratique de base parmi tous les services communautaires.

À Kanesatake, il existe des liens traditionnels très forts avec la terre, comme en témoignent les nombreuses générations qui ont enduré des persécutions et des politiques oppressives pour rester ici sur leur territoire traditionnel. La terre est le lien qui unit la communauté.

2. Énoncé du problème

2.1 Historique de la police à Kanesatake

Une entente tripartite intérimaire sur les services de police a été signée en décembre 1996 entre le Conseil Mohawk de Kanesatake, le gouvernement du Québec et le solliciteur général du Canada. Cette entente a établi l'autorité de la Kanesatake Mohawk Police Force (KMP) pour maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique dans une zone de patrouille convenue par les parties. L'accord a fourni à Kanesatake des services de police professionnels et adaptés à la culture.

L'accord intérimaire a été prolongé d'un an en 1997 et l'inauguration du poste de police des Mohawks de Kanesatake a eu lieu en novembre de la même année.

En avril 1998, il y a eu un processus de ratification communautaire pour un accord permanent sur les services de police. Un accord tripartite permanent sur les services de police a été conclu en août 1999 et prévoyait la création d'une Commission de Police Mohawk Permanente de Kanesatake (KMPC).

L'accord a été prolongé le 31 mars 2002 et le 26 mars 2003 afin d'inclure un financement accru pour les opérations spéciales de la police dans le but de lutter contre les activités criminelles dans la communauté. Un accord de principe pour un nouvel accord sur les services de police, d'avril 2004 à mars 2008, a été conclu par toutes les parties en décembre 2003.

Malheureusement, les événements de janvier 2004² ont conduit les Casques bleus de Kahnawake à patrouiller dans la communauté de janvier à avril 2004. Après le retrait des Casques bleus de Kahnawake, des tentatives ont été faites pour rétablir le KMP sur le territoire, et finalement la Sécurité Publique du Québec a retiré son financement, le KMP a été provisoirement suspendu, et le poste de Police Mohawk a été fermé. La Sûreté du Québec a le mandat de patrouiller la communauté depuis ce temps.

2.2 Services sociaux et judiciaires disponibles

La Protection de la Jeunesse et les services aux jeunes contrevenants sont gérés pour Kanesatake par le Centre Jeunesse, qui relève actuellement du CISSS des Laurentides.

² Il existe de nombreux rapports disponibles sur les événements survenus en janvier 2004, notamment la séquestration des policiers et l'incendie de la maison du Grand Chef James Gabriel.

Kanesatake bénéficie d'un projet de prévention du crime qui fournit des services aux jeunes à risque et à ceux qui ont été référés par les services sociaux ou par la Cour.

La Police Mohawk de Kanesatake avait signé un accord pour les services de justice avec le tribunal de Deux-Montagnes. Cela a permis aux policiers de faire appliquer le Code de la sécurité routière du Québec et d'émettre des constats d'infractions aux contrevenants.

2.3 Services de police et problèmes actuels

La SQ est actuellement responsable de patrouiller la communauté Mohawk de Kanesatake. La situation actuelle découle des mesures prises par les factions anti-policières à Kanesatake. Ces actions ont abouti à des crimes, notamment des incendies criminels et la destruction de la maison de l'ancien Grand Chef James Gabriel.

La SQ patrouille principalement sur la route qui traverse la communauté et, à l'occasion, sur les routes secondaires à l'intérieur de la zone géographique.

L'approche actuellement utilisée par la SQ est réactive et non proactive. Ultimement, les agents sont soit dirigés par leurs supérieurs, soit négligents, dans l'application des violations du code de la sécurité routière, ce qui entraîne un sentiment d'anarchie chez les membres de la communauté.

Les membres de la communauté de Kanesatake qui appellent la police se plaignent par la suite que les agents les informent que la question ne relève pas de la compétence de la police et qu'en fin de compte, relèvent des affaires civiles.

L'approche passive est évidente lorsque les policiers de la SQ refusent systématiquement d'aider les travailleurs sociaux et les ambulanciers paramédicaux dans les zones jugées trop dangereuses.

L'augmentation du trafic routier par rapport au commerce du cannabis et du tabac sur l'artère principale de la communauté reste incontrôlée. Le club Optimus d'Oka a indiqué que le trafic de transit est en moyenne de 6 100 véhicules par jour. La contrebande transfrontalière de drogues et d'autres substances illicites est libre de passage car il n'existe aucun moyen de dissuasion soit par la présence policière ou l'application de la loi.

Les enquêtes sont inexistantes, comme le prouvent les statistiques compilées par cette même agence pour 2018, 2019 et 2020.

Les gangs criminels et le crime organisé montrent confortablement et ouvertement leur présence dans la communauté. Des groupes de dizaines de membres de gangs de motards « full-patches » se promènent dans la communauté sans aucune intervention ni surveillance policière.

De plus, les attentats au cocktail molotov contre des maisons et des véhicules privés sont devenus une occurrence trop familière.

Les membres de la communauté craignent les représailles s'ils dénoncent une activité criminelle ou des individus.

2.4 Résultats des sondages communautaires

En 2009, deux consultations ont eu lieu sur la police et la sécurité publique dans la communauté ainsi que sur la ratification de l'accord de police en 1998. En 1990, après la crise d'Oka, une enquête a été menée au sein de la communauté de Kanesatake, à laquelle 157 personnes ont répondu qu'ils ne voulaient pas que de la SQ comme force policière dans la communauté, ils voulaient plutôt des « peace-keepers » formés et qualifiés.

En 1994, le LRS Trimark a mené une enquête et une analyse approfondie sur les besoins en matière de maintien de l'ordre à Kanesatake. Ils ont produit un rapport final sur la consultation qui comprenait les recommandations suivantes:

- Agents de police autochtones - entièrement formés, bien équipés et sensibles à la dynamique culturelle, avec une gamme complète de pouvoirs de policiers et le pouvoir de faire appliquer toutes les lois, tant que les lois ne sont pas en conflit avec les droits inhérents;
- La police doit rendre des comptes à une commission de police indépendante du conseil;
- Les candidats aux postes d'agents de police doivent être âgés d'au moins 25 ans, en bonne condition physique, diplômés du secondaire, sans casier judiciaire sauf condamnation pour droits inhérents et formés à un Centre de Formation de la Police;
- Des relations de soutien mutuel devraient être développées entre la police de Kanesatake et les autres services de police, et des relations de travail étroites entre la police communautaire et les services communautaires.
- Certains membres ont proposé un comité officiel de police communautaire pour faciliter les relations de travail dans la communauté.

La dernière enquête en 2009 sur les services de police a été réalisée par JK Diabo de JKD Consultants et a été financée par le ministère de la Sécurité Publique du Québec. Des questions spécifiques ont été posées concernant la compétence de la police et la criminalité à Kanesatake. L'enquête a été menée sur une période de 6 mois entre avril et septembre 2009, le rapport final a été soumis en 2010.

Les principaux objectifs de l'enquête de 2009 étaient de déterminer:

- Le point de vue communautaire sur le maintien de l'ordre à Kanesatake;
- S'il était nécessaire d'apporter des changements aux services de police et de sécurité publique actuellement fournis à Kanesatake;
- Les domaines de préoccupation de sûreté et de sécurité publique sur lesquels les résidents de Kanesatake voulaient se concentrer;
- Crimes spécifiques et impact sur la communauté;
- Ressources juridiques disponibles à Kanesatake;
- Options concernant les progrès futurs du système juridique à Kanesatake.

L'opportunité de participer à l'enquête a été fournie par le biais de multiples options pour les membres de la communauté:

- 300 sondages ont été distribués;
- 1 200 sondages avec enveloppes préaffranchies ont été postés aux foyers sur et hors du territoire en fonction des adresses fournies par le MCK;
- Des informateurs clés ont été interrogés à partir du Centre de Santé, de l'éducation et des services sociaux;
- Des dispositions ont été prises pour que le bureau de poste accepte les questionnaires retournés sans frais de port, qui seraient acheminés et payés par le bureau de consultants;
- Les sondages ont été envoyés par courriel sur demande;
- Les sondages ont été acceptés par télécopieur;
- Des visites à domicile ont été offertes ainsi que des visites au bureau;
- Un forum public ouvert a été organisé (38 personnes y ont participé);
- Les sondages ont été offerts en anglais, en français et en mohawk.

Un rapport complet et un rapport de synthèse ont été publiés. Les faits saillants de l'enquête comprennent:

- 77% étaient insatisfaits du niveau de maintien de l'ordre et de sécurité publique assuré par la Sûreté du Québec à Kanesatake;
- 88% des répondants considèrent la politique et la sécurité publique comme une priorité qui doit être abordée;

- 61% étaient insatisfaits de la compétence de la Sûreté du Québec (SQ) sur le territoire mohawk de Kanesatake;
- 58% sont insatisfaits des relations de travail entre la SQ et la communauté;
- Les répondants considéraient les problèmes suivants comme des problèmes de police prioritaires dans la communauté³:
 - Problèmes de drogue et d'alcool - 22%
 - Problèmes de sécurité routière publique - 21%
 - Questions criminelles - 19%
 - Problèmes d'application de la loi - 15%
 - Problèmes de sécurité publique / bien-être communautaire - 23%
- 85% sont tout à fait d'accord pour dire que la criminalité est une priorité sur le territoire;
- 90% ont convenu que les drogues illicites sont un problème à Kanesatake;
- 63% ont convenu que la violence domestique est un problème à Kanesatake;
- 79% des personnes interrogées étaient d'accord pour rétablir un poste de police à Kanesatake;
- 77% des personnes interrogées estiment que le rétablissement d'un corps de police à Kanesatake serait un moyen de dissuasion contre les activités criminelles;
- 45% des personnes interrogées ont indiqué qu'elles préféreraient des agents autochtones formés travaillant en collaboration avec la Sûreté du Québec;
- 74% étaient tout à fait d'accord pour qu'un agent de police autochtone travaille comme agent de liaison sur le territoire pendant la période où un service de police communautaire est rétabli;
- 69% n'étaient pas d'accord pour que le Conseil participe au processus de rétablissement d'un service de police et à la sélection des agents de police;
- 80% estiment qu'une commission de police devrait être établie avant la création du service de police;
- 72% estiment que les commissaires de police devraient travailler de manière totalement autonome par rapport au Conseil;
- 58% ont indiqué qu'un commissaire de police devrait siéger pour un mandat de trois ans;
- 87% estiment qu'il devrait y avoir un comité d'éthique;

³ Dans le plus récent rapport d'évaluation des besoins en matière de santé de Kanesatake de 2014, 56% des répondants ont indiqué que les drogues constituaient un énorme problème dans la communauté, 62% ont déclaré que la police n'était pas efficace pour traiter avec les trafiquants de drogue et d'alcool, et 18% ont indiqué que les actions de la police aggravent le problème.

- 74% n'étaient pas au courant des ressources policières ou juridiques disponibles à Kanesatake pour aider un membre de la communauté qui pourrait être impliqué dans des difficultés juridiques;
- 57% des personnes interrogées seraient en faveur d'un palais de justice à Kanesatake;
- Alors que 26% étaient au courant, 72% des répondants ont déclaré qu'ils ne savaient pas que Kanesatake avait des règlements administratifs.

Le consultant qui a entrepris les sondages a ensuite recommandé la création d'une commission de police avant que tout candidat à un poste d'agent de police ne soit examiné et pris en considération. Il a également recommandé qu'aucun des agents qui étaient employés lors du raid de janvier 2004 ne soit pris en compte car cela nuirait au processus de rétablissement d'un service de police à Kanesatake.

3. Statistiques reliées à la criminalité

Les statistiques sur la criminalité suivantes pour 2019-2020 ont été fournies par Mathieu Dubé, chef de police du détachement d'Oka de la SQ et agent de liaison intérimaire pour la Sûreté Québec:

CATEGORIE D'ÉVÉNEMENT	TYPE D'ÉVÉNEMENT	Jan 2019- Dec 2019	Jan 2020- Dec 2020	TOTAL
1000 – Crimes contre la Personne	Aggression Sexuelle	0	3	3
	Assault	16	9	25
	Vol	0	0	0
	Autres crimes contre la personne	10	16	26
	Sous-total	26	28	54
2000 – Crimes contre la Propriété	Incendie criminel	4	3	7
	Introduction par effraction	0	0	0
	Vol de véhicule	4	1	5
	Fraude	0	0	0
	Vandalisme	4	5	9
	Sous-total	12	9	21
	Autres infractions au code criminel	1	2	3

CATEGORIE D'ÉVÉNEMENT	TYPE D'ÉVÉNEMENT	Jan 2019- Dec 2019	Jan 2020- Dec 2020	TOTAL
3000 – Autres Infractions au Code Criminel	Sous-total	0	6	6
4000 – 5000 Lois sur les drogues et l'alcool	Possession de Drogues et Alcool	0	0	0
	Production de Drogues	0	0	0
	Sous-total	0	0	0
9000 – Infractions Criminelles reliées au code de la sécurité routière	Conduite dangereuse	1	4	5
	Conduite avec facultés affaiblies	0	0	0
	Constats d'Infractions au CSR	2	6	8
	Sous-total	3	10	13
A. Assistance fournie	Assistance	0	1	1
	Sous-total	41	53	94
B. Urgences	Urgences	0	1	1
	Sous-total	0	1	1
C. Investigations	Investigations	0	5	5
	Sous-total	0	5	5
R. Interventions Policières	Interventions	16	54	70
	Sous-total	16	54	70
X. Question et Observation	Question et observation	0	0	0
	Sous-total	0	0	0

Cependant, ces statistiques n'incluent pas tous les événements dans la communauté car beaucoup ne sont pas signalés ou ne font pas l'objet d'enquêtes en tant que crimes. Les gens ont souvent peur d'appeler pour dénoncer à cause des répercussions ou parce qu'ils n'ont aucune confiance dans la police de la SQ. Les activités de la communauté liées au crime organisé continuent de prospérer.

4. Règlements communautaires

Les règlements communautaires ont été ratifiés par la communauté et adoptés par le Conseil Mohawk de Kanesatake en décembre 1995 (Résolution MCK # 021/9596/00069). Les règlements communautaires comprennent:

Réglements	Date d'Adoption	Date d'entrée en vigueur	Amendements
Loi sur le trouble de la paix et la nuisance publique	4 Décembre 1995	14 Décembre 1995	Not amended
Loi concernant les enfants et mineurs	4 Décembre 1995	14 Décembre 1995	Not amended
Loi sur les véhicules routiers	4 Décembre 1995	14 Décembre 1995	Not amended
loi en matière d'assainissement	4 Décembre 1995	14 Décembre 1995	Not amended

5. Opérations policières proposées

5.1 Aperçu

Les opérations policières à Kanesatake comprendront des services administratifs pour soutenir le maintien de l'ordre et une répartition communautaire pour les appels directement au poste de police en conjonction avec les services 911 du Québec. Il y aura une force de police proactive et réactive de 24 agents, dont 4 caporaux et 16 officiers réguliers, 2 enquêteurs, un administrateur CALEA, un chef adjoint et le chef de police. Étant donné que les services de police assurent la police communautaire, les agents de police devront participer aux événements dans les écoles ainsi qu'aux événements communautaires.

De plus, on s'attend à ce que la force de police travaille avec d'autres forces de police voisines pour enquêter sur les situations problématiques au sein de la communauté mohawk et lutter contre elles.

Comme le Kanesatake Mohawk Police Force (KMP) a été provisoirement suspendu en 2004, mais n'a jamais été officiellement terminé, il existe toujours des protocoles et politiques opérationnels de police qui peuvent être révisés, amendés et mis en œuvre avec les normes CALEA dans le cadre de la *phase 1 - Démarrage*.

La zone de patrouille doit être négociée dans le cadre de la *phase 1 - Démarrage*, en raison des 57 propriétés (lots) autochtones du village d'Oka et de celles de Rang. Ste. Sophie et Rang. Ste. Germaine. Ces lots doivent être inclus dans la zone de patrouille.

5.2 Phases des opérations

La mise en place de la force de police permanente se déroulera en trois phases:

PHASES	DESCRIPTION	ACTIVITÉS PRINCIPALES	PLAGE DE TEMPS
1	Préparation et Démarrage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication avec la communauté et l'extérieur comme requis; ▪ Sélection/embauche du Directeur de la Sécurité Publique ▪ Mise en place du conseil d'administration intérimaire Rontonkwe'tanohnha de Kanesatake, Termes de référence, mandat, politiques; ▪ Formation du Directeur de la Sécurité Publique, KRBOD, et autre personnel; ▪ Établissement des Termes de Référence et du mandat du comité d'éthique policière; ▪ Établissement des Termes de Reference pour le Groupe de Consultation Communautaire pour la Police; ▪ Développement d'un uniforme et d'un badge; 	6 – 9 mois
1	Préparation et Démarrage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Révision des politiques policières et protocols, description d'emploi des officiers, cédules de travail, etc.; ▪ Embauche d'un administrateur et d'une secrétaire sur une base permanente; ▪ Établir les besoins en personnel en fonction des horaires de travail; ▪ Travailler sur la location et / ou l'achat de nouvelles voitures et équipements de patrouille; ▪ Sécurisation du site pour le poste de police mobile; ▪ Négociations pour la zone de patrouille; ▪ Travailler sur la location du poste de police mobile et les rénovations au besoin; ▪ Travailler à l'entente avec la Sûreté et / ou la Ville de Deux Montagnes pour le soutien et la coopération policière tels que les cellules de nuit, etc. pour les <i>phases 2 et 3</i>; 	6 – 9 mois

PHASES	DESCRIPTION	ACTIVITÉS PRINCIPALES	PLAGE DE TEMPS
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler à l'entente avec la Ville de Deux Montagnes pour les constats (infractions) de la phase 3. ▪ Travailler sur un accord avec le tribunal de Saint-Jérôme pour les dossiers et / ou accusations criminelles. 	
2	Police Intérimaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sélection / embauche d'agents de police en fonction des besoins en personnel à partir des listes excédentaires d'autres communautés; ▪ Contrats de deux ans pour les policiers; ▪ Sélection / embauche du chef de police par intérim; ▪ Contrat pour le chef de police intérimaire; ▪ Sélection et embauche de répartiteurs; ▪ Communication avec la communauté; ▪ Rendre le poste de police mobile opérationnel; ▪ Travailler sur l'établissement des termes de référence / mandat pour le KRBOD permanent; ▪ Travailler sur le mandat du comité d'éthique de la police qui comprend la représentation, le mandat, les procédures, etc. ▪ Sélection du conseil d'administration de la police pour un mandat nommé; ▪ Serment d'office pour KRBOD; ▪ Sélection et nomination du comité d'éthique de la police conformément aux termes de référence et au mandat 	12 – 18 mois
3	Services de Police Permanents	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication continue avec la communauté; ▪ Conseil d'administration de la police opérationnel; ▪ Comité d'éthique de la police opérationnel; ▪ Sélection et embauche d'agents de police permanents avec des contrats prolongés selon le financement disponible; ▪ Sélection et embauche d'un chef de police permanent 	Forward years 3- 5

PHASES	DESCRIPTION	ACTIVITÉS PRINCIPALES	PLAGE DE TEMPS
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction d'un poste de police permanent; ▪ Achat de voitures et d'équipements; ▪ Opérations policières permanentes; ▪ Signature d'ententes de services (Protocols d'Ententes) avec Sûreté et avec la Ville de Deux-Montagnes pour un soutien et une coopération au besoin; ▪ Introduire progressivement les constats (infractions) dans les opérations de police. ▪ Le conseil d'administration de la police et le chef de police présentent des rapports annuels sur les services de police au Conseil Mohawk et à la communauté. 	

6. Surveillance de la Police

Supervision des départements

En tant que chef de tous les services d'urgence sur le territoire de Kanesatake, le directeur de la sécurité publique examinera et vérifiera systématiquement la performance de la surveillance éventuelle de chaque organisation. Élaborer et fournir une orientation technique et administrative sur toutes les politiques et tous les programmes de sécurité qui revêtent une importance cruciale pour la mission de l'organisation, les objectifs de gouvernance du Conseil Mohawk de Kanesatake et les recommandations de consultation communautaire ainsi que les plans stratégiques élaborés. Surveiller et appliquer la cohésion de toutes les exigences réglementaires et de conformité en matière de sécurité provinciales et fédérales. Ils examineront les politiques et pratiques internes pour s'assurer qu'elles sont à jour et appropriées; effectuer des évaluations des dangers et des risques et en élaborer de nouvelles ou, au besoin, faire des recommandations au Conseil Mohawk de Kanesatake pour modifier les politiques et procédures de sécurité au niveau de la gouvernance. Créer un environnement de travail qui reflète un engagement à protéger la santé et la sécurité de tous les membres de la communauté de Kanesatake et de tous les employés relevant du Conseil Mohawk de Kanesatake. Le directeur assurera la liaison entre le Chef et le Conseil du Conseil Mohawk de Kanesatake ainsi que le conseil d'administration Rontonkwe'tanohnhha de Kanesatake.

6.1 Surveillance du service de police

Conseil d'administration Rontonkwe'tanonhnha de Kanesatake

Le conseil d'administration Rontonkwe'tanonhnha de Kanesatake (ci-après le «conseil» ou «KRBO») sera composé de sept (7) membres ayant une expérience dans le domaine de la police ou ayant une formation juridique, et qui ne sont pas membres, ni directement liés aux membres du Conseil Mohawk. Le Conseil sera en place avant les phases de mise en œuvre pour répondre aux exigences administratives et au début des opérations de police. Le mandat du conseil d'administration sera élaboré au cours de la *phase 1 - Démarrage*.

Certaines des principales responsabilités du conseil comprendront:

- Le recrutement et l'embauche du chef de la police;
- L'embauche d'agents de police et de personnel civil;
- Établir des politiques pour une gestion efficace du service de police, y compris des politiques en matière de ressources humaines; normes administratives et opérationnelles conformes à la Commission on Accreditation for Law Enforcement Agencies (Commission d'Accréditation des Services d'Application de la Loi - ci-après «CALEA»);
- Veiller à ce qu'il y ait des lignes directrices claires pour les agents de police en service ou non;
- Assurer la formation appropriée des policiers;
- Superviser les protocoles opérationnels et les politiques de maintien de l'ordre dans le respect des normes CALEA;
- Co-signature avec la coopération du MCK et des accords de travail avec des agences extérieures;
- Déterminer les objectifs et les priorités des services de police à Kanesatake;
- Surveiller la performance du chef de police; effectuer un examen annuel du rendement;
- Établir des lignes directrices pour la réception des plaintes par le chef de la police, et quand / comment un renvoi est fait au Comité d'éthique de la police;
- Travailler avec le comité d'éthique de la police et le groupe consultatif communautaire comme indiqué dans les documents de mandat pour tous;
- Veiller à ce que des rapports statistiques soient fournis au Conseil Mohawk conformément au mandat;
- Demeurer responsable envers la communauté de Kanesatake pour les services de police rendus.

Il est prévu que le Conseil établisse des lignes directrices et des procédures pour entendre les plaintes contre des membres des services de police conformément aux instructions du chef de la police. Si le plaignant n'est pas satisfait du résultat de la plainte, il pourra faire appel auprès du Comité d'Éthique de la Police. Si la plainte est contre le chef de la police, elle sera adressée à la Commission. Si le plaignant n'est pas satisfait du résultat de la plainte contre le chef de la police, il pourra faire appel auprès du comité d'éthique de la police.

6.2 Comité d'éthique de la police

Le comité d'éthique de la police sera institué pour examiner les plaintes déposées par toute personne contre un ou plusieurs membres du service de police de Kanesatake Rontonkwe'tanonhnha. De plus, le comité d'éthique pourra faire des recommandations au KRBOD pour la modification des pratiques administratives dans le but de permettre aux agents de police de Kanesatake Rontonkwe'tanonhnha de s'acquitter de leur mandat plus efficacement, plus efficacement et conformément aux besoins et aux attentes de la communauté. Toutes les décisions et recommandations seront adressées à la Commission, néanmoins les décisions de la Commission concernant les plaintes contre un agent de police seront transmises par la Commission au chef de police.

Le comité d'éthique policière se réunira au besoin et fera un rapport annuellement à la communauté. Il est prévu que le chef de la police assiste aux réunions du comité d'éthique en tant que membre d'office. Le mandat du comité d'éthique de la police sera élaboré au cours de la *phase 1 - Démarrage*.

6.3 Groupe consultatif communautaire

Le groupe consultatif communautaire sera composé de membres de la communauté dans son ensemble ainsi que de certains des directeurs de services dont les programmes sont touchés par les services de police ou en réseau. Ce groupe communautaire deviendra un groupe consultatif pour le conseil d'administration Rontonkwe'tanonhnha de Kanesatake et rencontrera le conseil au moins deux fois par an. Le mandat de ce groupe consultatif sera élaboré dans le cadre de la *phase 1 - Démarrage*.

Il est prévu que certaines des responsabilités du groupe consultatif communautaire soient les suivantes:

- Identifier les problèmes et apporter les priorités des services de police à l'attention du KRBOD;
- Offrir des conseils sur les lacunes des services de police ou les besoins de réseautage;
- Fournir des suggestions et des idées ou des informations qui aideront à résoudre les problèmes ou qui soutiendront les projets ou événements communautaires à venir;
- Travailler avec le KRBOD pour intégrer le programme des services de prévention du crime pour les jeunes et les jeunes contrevenants dans la police communautaire;
- Assurer la sécurité culturelle, la sensibilité et la sensibilisation par les services de police;
- Agir à titre de consultation communautaire pour le KRBOD.

7. Rapports

Les informations suivantes seront fournies dans un rapport annuel.

- Les effectifs réels quant aux agents de police, aux gendarmes spéciaux ou autres personnes nommées, ainsi que le personnel civil, y compris un organigramme du service de police;
- les activités de formation et de recrutement des agents de police, des constables spéciaux ou d'autres personnes nommées;
- des données statistiques ainsi que les informations sur le nombre de cas;
- des informations sur les activités et les programmes que le service de police peut offrir ou auxquels ils participent, tels que le travail de liaison scolaire, l'éducation et la sensibilisation aux drogues, la prévention du crime, les programmes d'agents auxiliaires;
- un inventaire des véhicules;
- une description des infrastructures du services de police (état actuel des installations, travaux de réparation prévus et toute amélioration apportée aux installations, etc.);
- des données statistiques sur les plaintes du public contre le service de police, y compris le montant et la nature des plaintes;
- des renseignements sur l'autorité de police (également appelée Conseil, le KRBOD, un bureau désigné) ou du Conseil (dans le cas du Québec) pour l'administration du service de police, y compris ses membres, le nombre de réunions tenues et une description de ses activités; et,
- un inventaire des armes, y compris des armes intermédiaires.

En outre, un état financier vérifié sera également fourni.

8. Organigramme - Service de Police Rontonkwe'tanonhnha de Kanesatake

